



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNCS-FSU, SNICS-FSU, SNUAS-FP-FSU

Élections au comité technique d'établissement

Sorbonne université - scrutin du 6 décembre 2018

Pour être défendu.e, le 6 décembre, je vote FSU

Pourquoi voter pour le CT ?

Le comité technique (CT) est une instance constituée de représentants de TOUT le personnel de l'université (enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et BIATSS). Il comporte 20 membres, titulaires et suppléants, présentés par des organisations syndicales, et élus sur la base des résultats électoraux de ces organisations.

Le CT est obligatoirement consulté sur toute question relative :

- à la gestion collective des personnels des services et laboratoires de Sorbonne Université, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires.
- aux conditions de travail, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services, y compris les laboratoires et les départements de formation ; à la poli-

tique de l'emploi ; à la formation des personnels ; aux actions sociales ; à l'hygiène et à la sécurité.

Son rôle est de formuler un avis sur les projets avant qu'ils ne soient examinés par le conseil d'administration.

C'est la seule instance où s'exprime le point de vue des personnels et le seul endroit où peut s'exercer un contrôle des décisions qui engagent la communauté.

L'enjeu des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) : Les résultats du scrutin déterminent non seulement quels collègues seront les représentants des personnels au CT, mais aussi la répartition des sièges entre les organisations syndicales pour le CHSCT.

Le mandat passé a été riche d'enjeux et de luttes.

Vos élus FSU au **CT** ont été présents sur tous les dossiers :

Ils ont dénoncé la dégradation des conditions de travail qui s'est encore accentuée depuis la fusion, et ont saisi le CHSCT chaque fois que santé et sécurité au travail étaient en jeu.

Ils ont défendu les collègues touchés par les restructurations de services induites par la fusion.

Chaque année, par leur analyse du bilan social, ils ont mis en évidence la saignée continue dans les effectifs des personnels et le recours accru à l'emploi précaire pour pallier des besoins permanents, avec toutes leurs conséquences négatives sur le travail au quotidien.

Ils ont pointé l'insuffisance de la politique sociale de l'université.

Ils ont dénoncé l'opacité de la politique de primes de Sorbonne Université, et le cumul illégal des primes avec les équivalences de temps de service.

Ils ont défendu l'existence d'un service de médecine de prévention efficace.

Lors de l'examen des statuts de Sorbonne Université et de son règlement intérieur, ils ont défendu les principes d'un fonctionnement plus démocratique.

Au **CHSCT** : Les représentants FSU ont fait de nombreuses préconisations suite à des signalements dans les registres santé et sécurité au travail, notamment en ce qui concerne la prévention des risques psycho-sociaux. Ils ont milité fortement pour le rétablissement du suivi médical des personnes exposées à l'amiante.

Une fusion précipitée, un projet d'établissement inquiétant

La mise en place précipitée de Sorbonne Université se traduit aujourd'hui par :

- Le dysfonctionnement de nombreux services, affectés par les départs massifs d'agents, notamment dans les services centraux.

- Une absence notable de cohésion entre les facultés, où perdurent des divergences de pratiques qui remettent en cause l'égalité entre agents (régimes de primes et promotions).

- Un déséquilibre dans la répartition des fonctions entre agents issus de Paris 4 et ceux issus de Paris 6

Loin de répondre aux problèmes, **le projet d'établissement 2019-2023 traduit des orientations inquiétantes**. La direction de l'université y avait initialement déclaré son intention d'«oser l'expérimentation à travers de nouvelles procédures [qui n'existent pas encore dans la réglementation française] et lui donneront les moyens de ses ambitions» avant de supprimer le passage entre crochets à la demande des élus. De plus, Sorbonne Université fait partie des établissements d'enseignement supérieur qui expérimentent un nouveau dialogue de gestion annuel avec le ministère dont les caractéristiques n'ont fait l'objet d'aucune information.

D'une part, l'expérimentation ouvre la voie à la remise en cause des garanties statutaires nationales

(obligations de service, gestion des carrières, rémunérations...). D'autre part, avec le projet ministériel d'ordonnance il existe une **menace concrète** sur le principe de gestion **démocratique** des universités, avec le concours des personnels et des étudiants, laquelle peut déboucher sur **une transformation en grand établissement**.

Ces risques ne sont ni hypothétiques ni lointains. Ils s'inscrivent dans le cadre politique d'une attaque assumée contre le statut des fonctionnaires, comme en témoigne actuellement le sort réservé à l'ESPE, dont les personnels pourraient se voir exclus de ce qui constitue le coeur même de leur mission, la formation des futurs enseignants, CPE et psychologues de l'éducation.

Face à ces menaces, donnez-vous des représentants au CT en mesure de peser sur l'avenir.

Dans le mandat à venir, vos élu.e.s FSU se battront :

Pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail de toutes les catégories de personnels, titulaires, contractuels et vacataires

Pour que le CT, compétent pour élaborer des propositions en matière d'organisation du travail et des services, puisse exercer ses prérogatives, aujourd'hui **préemptées** par des cabinets de conseil grassement rémunérés.

Pour une harmonisation effective du temps de travail,

des rémunérations et des prestations sociales selon le régime le plus favorable au personnel.

Pour le respect de toutes les garanties statutaires et de l'égalité professionnelle femme-homme.

Pour que la prévention des risques psycho-sociaux soit prise au sérieux.

Pour que Sorbonne université se développe en tant qu'université de droit commun dans le cadre du service public.

Votez et faites voter FSU

Nos candidat.e.s

1	Philippe AUBRY	Maitre de conférences, UFR Ingénierie	11	Germain TRUGNAN	Prof des univ praticien hospitalier, hopital St Antoine
2	Michela GRIBINSKI	Professeur agrégée, ESPE	12	Dorothee CHOUITEM	Maitre de conférences, UFR Etudes Ibériques
3	Karen FORT	Maitre de conférences, UFR SISH	13	Alain FAYARD	Magasinier, Bibliothèque des Licences
4	Cédric DAMERON	Bibliothécaire, bibliothèque MIR	14	Mauricette ORFIN	Bibliothécaire Assistante, La Pitié
5	Florence ZEHNACKER	Bibliothécaire Assistante, La Pitié	15	Aurélien GAVOIS	doctorant contractuel, UFR Grec
6	Emmanuel LEFEVRE	Professeur agrégé, ESPE	16	Annie LEMARCHAND	Directrice de recherches, UFR Physique
7	Michel QUAGGETTO	Ingénieur de recherche, UFR Physique	17	Thomas TULLY	Maitre de conférences, ESPE / UFR TEB
8	Isabelle BULLIER	Professeur agrégée, Dir Relations Internationales	18	Céline GIRON	Maitre de conférences, ESPE
9	Jean-Baptiste GUILLAUMIN	Maitre de conférences, UFR Latin	19	Dario CORDERO	Professeur des universités, UFR Mathématiques
10	Sylvie DECROIX	Professeur certifiée, ESPE	20	Nathalie LARROUTOUROU	Professeur agrégée, SGFI dpt langues

Les syndicats de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

